

5.1 Évolutions conjoncturelles du coût du travail et des salaires

L'indice du **coût du travail** permet d'apprécier les variations, en euros courants, des dépenses encourues par les employeurs pour une heure de travail. Il porte sur le secteur marchand non agricole (SMNA), hors services aux ménages. En 2022, le coût du travail a nettement augmenté, de 3,2 % en moyenne sur l'année ► **figure 1**. En 2020 et 2021, l'évolution du coût du travail était directement liée à l'intensité du recours au chômage partiel, dont les indemnités versées ne sont pas comptabilisées comme du salaire : le coût du travail a marqué le pas en 2021 (0,0 %), par contrecoup de la forte hausse de 2020 (+3,9 %), qui résultait davantage de modifications dans la composition des emplois que de progressions salariales individuelles.

Le dynamisme du coût du travail en 2022 reflète avant tout celui des salaires. La hausse des prix à la consommation a en effet favorisé les renégociations salariales tout au long de l'année, et entraîné trois revalorisations automatiques du Smic : +0,90 % au 1^{er} janvier, +2,65 % au 1^{er} mai et +2,01 % au 1^{er} août. Ces revalorisations ont particulièrement concerné les secteurs, concentrés dans le tertiaire, où les bas salaires sont surreprésentés. Par ailleurs, les versements massifs de **prime de partage de la valeur (PPV)**, dispositif qui a succédé à **la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa)** depuis le 1^{er} juillet 2022, ont contribué au dynamisme des salaires au second semestre, en particulier dans l'industrie et la construction. Cette prime n'étant pas soumise à cotisations sociales, elle contribue moins fortement à l'évolution du coût du travail (pour +0,2 point en

moyenne en 2022) qu'à celle des salaires seuls (+0,5 point). Enfin, les allègements des plans de soutien sectoriels et du plan « 1 jeune 1 solution », mis en place au moment de la crise sanitaire, ont contribué, par contrecoup, à la hausse du coût du travail en 2022 (pour respectivement +0,3 point et +0,2 point).

Les salaires bruts versés par les employeurs représentent en moyenne 70 % du coût du travail. En 2022, **le salaire moyen par tête (SMPT)** dans le SMNA, mesuré en euros courants, a augmenté de 5,7 % en moyenne ► **figure 2** et dépasse ainsi largement sa trajectoire d'avant-crise sanitaire ► **figure 3**. En termes réels, c'est-à-dire une fois ôtée la hausse des prix, les salaires n'augmentent que de 0,8 % en 2022. Toutefois, le moindre recours au chômage partiel en 2022, par rapport au niveau encore élevé de 2021, contribue mécaniquement pour +2,2 points à ces évolutions. Hors cet effet mécanique, le pouvoir d'achat du SMPT aurait baissé de 1,4 % en 2022. Ce recul d'ampleur inédite traduit la forte accélération des prix en 2022, elle aussi inédite depuis le début des années 1980.

Dans les administrations publiques (APU), le SMPT nominal a progressé de 4,3 % en 2022, après +2,5 % en 2021, tiré notamment par la revalorisation du traitement des agents de catégorie C et par celle du point d'indice au 1^{er} juillet (+3,5 %). Cependant, comme dans le secteur privé, le pouvoir d'achat des salaires dans les APU a fléchi en 2022 (-0,6 % en moyenne annuelle). ●

► Avertissement

La hausse des prix prise en compte dans le calcul des salaires réels est mesurée ici par le déflateur de la consommation des ménages, produit dans le cadre cohérent des comptes nationaux. En 2022, celui-ci augmente davantage que l'indice des prix à la consommation (IPC), indicateur de référence de mesure de l'inflation.

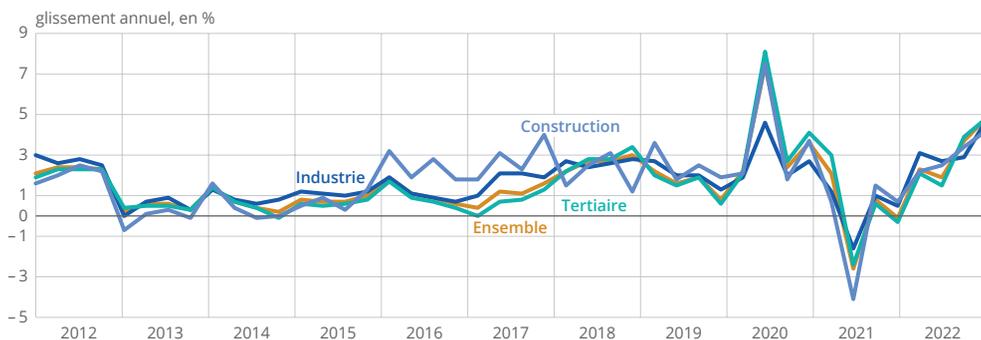
► Définitions

Coût du travail, salaire moyen par tête (SMPT), prime de partage de la valeur (PPV), prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), productivité apparente du travail, salaire mensuel de base (SMB) : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- Coll. « Note de conjoncture » sur insee.fr.
- « Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire », *Informations Rapides*, Insee.

► 1. Évolution du coût horaire du travail selon le secteur d'activité, en euros courants



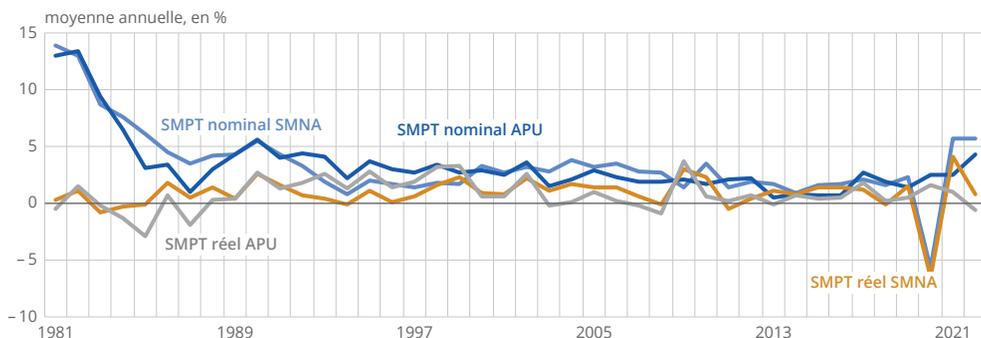
Note : SMNA : secteur marchand non agricole.

Lecture : dans le SMNA hors services aux ménages, le coût horaire du travail a augmenté de 4,8 % entre le quatrième trimestre 2021 et le quatrième trimestre 2022.

Champ : France hors Mayotte, secteurs marchands non agricoles (SMNA) hors services aux ménages.

Source : Insee, indice du coût du travail (ICT).

► 2. Évolution des salaires nominaux et réels du salaire moyen par tête (SMPT) depuis 1981



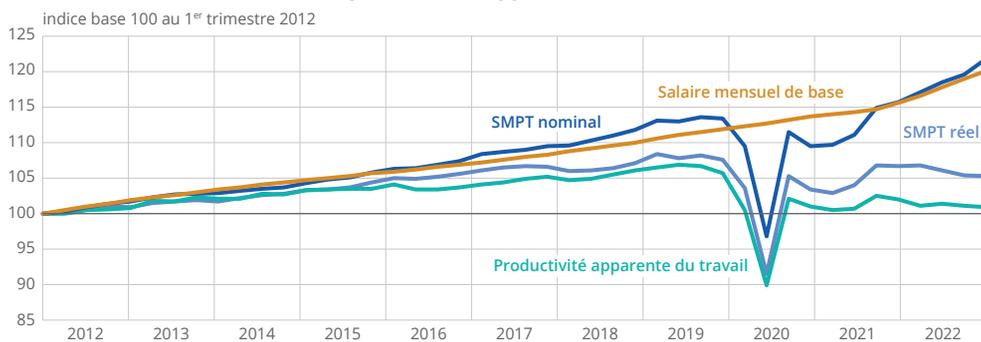
Notes : SMNA : secteur marchand non agricole ; APU : administrations publiques ; SMPT : salaire moyen par tête.

Lecture : dans le SMNA, le SMPT nominal a augmenté de 5,7 % en moyenne en 2022. En termes réels, c'est-à-dire une fois ôtée la hausse des prix, le SMPT a augmenté de seulement 0,8 % sur la même période.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux.

► 3. Salaires nominaux et réels, productivité apparente du travail



Notes : SMNA : secteur marchand non agricole ; SMPT : salaire moyen par tête. Séries corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) par l'Insee.

Lecture : au quatrième trimestre 2022, l'indice du SMPT réel dans le SMNA en base 100 au premier trimestre 2012 est de 105,3.

Champ : France, SMNA pour le salaire moyen par tête et la productivité apparente du travail ; France hors Mayotte, entreprises de 10 salariés ou plus du privé pour le salaire mensuel de base.

Sources : Dares, enquête sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ; Insee, comptes nationaux.